

**Critères pour le poste de chef du secteur juridique et des mesures administratives et d'adjoint à la cheffe de l'OVJ ?**

Romain Schaer (UDC)

**Réponse du Gouvernement**

Pour chaque poste mis au concours, le service concerné doit soumettre au service des ressources humaines (ci-après SRH) un dossier composé d'une demande de personnel qui explique le besoin du service, d'une description détaillée du poste et d'une proposition de texte pour la mise au concours.

Sur la base de ce dossier, SRH analyse le besoin et donne un préavis. Il valide le dossier ou demande, le cas échéant, des adaptations sur le texte de la mise au concours. Le dossier est ensuite soumis au Département qui valide la demande, puis au Gouvernement qui autorise la mise au concours.

SRH s'occupe ensuite de publier l'offre d'emploi et gère la procédure de recrutement avec le service concerné.

Concernant le poste de Chef-fe du service juridique et des mesures administratives de l'OVJ, le texte de la mise au concours précise, qu'outre les qualifications usuelles (licence / master en droit), la maîtrise de la communication orale est indiquée comme critère de sélection.

Le Gouvernement qui prend position comme suit :

**- Le Gouvernement partage-t-il également l'appréciation que la mise au concours ne reflète pas le profil du poste ?**

Le Gouvernement ne partage pas cette appréciation pour les raisons suivantes :

Le poste au concours est un emploi de cadre nécessitant à la fois des compétences juridiques validées par un Master en droit mais également une excellente capacité relationnelle, notamment en communication orale. En effet, en touchant au droit de conduire des citoyens, l'autorité se trouve régulièrement face à des situations personnelles difficiles. Les conducteurs touchés par une mesure administrative font face à des difficultés pour maintenir leur emploi et organiser leur vie de famille. Il s'agit dès lors de pouvoir rendre les décisions de manière stricte et dans le respect de la législation tout en expliquant la situation avec tact et empathie. La maîtrise de la communication orale est donc très importante pour cette activité.

Les connaissances linguistiques ne sont pas une exigence fondamentale pour l'exercice de cette fonction puisque le public du secteur des mesures administratives est uniquement composé de conductrices et conducteurs jurassiens. Ceci étant précisé, on sait qu'en mettant au concours un poste avec pour exigence une formation universitaire complète, les candidats maîtrisent en général plusieurs langues.

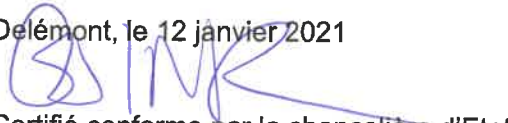
Par ailleurs, le poste n'est pas particulièrement exposé aux interventions externes puisque c'est la cheffe de Service qui répond aux réclamations des clients, aux sollicitations des journalistes ou aux interventions parlementaires

**- Existe-t-il une instance dans le service du personnel qui lit, corrige les mises en postulation ?**

Le Gouvernement rappelle que le Service des ressources humaines a un regard sur l'ensemble des mises au concours publiées et discute avec le service concerné les adaptations nécessaires,

le cas échéant. Dans le cas présent, la mise au concours n'a pas fait l'objet de demande de modifications par le Service des ressources humaines puisqu'elle correspond aux exigences de la mission de chef-fe du secteur juridique et des mesures administratives de l'OVJ.

Delémont, le 12 janvier 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat  
Gladys Winkler Docourt